

e) la reconnaissance de l'avantage de développer l'union économique canadienne.»

Je propose cet amendement en français et en anglais. Le député de York-Centre l'appuie en son nom et au nom du député de Papineau.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je veux remercier le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) pour les commentaires qu'il a faits et pour avoir déposé la motion qui a été lue et présentée à la présidence dans les deux langues officielles. Conformément à mes obligations envers les députés, je considérerai la motion attentivement et je ferai rapport à la Chambre sur sa recevabilité. Entre-temps, nous poursuivrons le débat. Je remercie le député.

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): C'est un grand honneur pour moi que d'être la première à traiter de l'Accord constitutionnel au nom du Nouveau parti démocratique. Qu'il me soit permis d'ajouter que pendant tout l'été aux audiences j'ai pris grand intérêt à l'Accord et à ce qu'il réalise, ce qui est vraiment énorme. J'ai également pris beaucoup d'intérêt à certaines de ses déficiences comme à certains axes futurs d'évolution et de renouvellement constitutionnels. A cet égard, qu'il me soit permis de dire qu'au Canada nous avons tous compris pendant le déroulement du débat cet été que la Constitution doit appartenir à la population du Canada et que la population du Canada doit être entendue en matière de renouvellement et de réforme constitutionnels.

Etant donné d'une part le manque d'expérience du processus de modification constitutionnelle depuis 1982, c'est-à-dire depuis le rapatriement et la proclamation de la Charte, et d'autre part la précipitation du gouvernement, il n'y a pas eu autant d'ouverture et de consultation de l'opinion canadienne que nous aurions voulu. Il y a là une leçon à tirer pour chacun d'entre nous, et je reviendrai dans un instant sur la façon dont nous voulons procéder.

Au nom du Nouveau parti démocratique, je tiens à dire à quel point nous sommes heureux de voir le Québec rentrer dans la famille constitutionnelle.

Des voix: Bravo!

Mme Jewett: Nous avons toujours estimé regrettable que le Québec ait été isolé du rapatriement et de la Charte en 1982. Depuis lors notre parti politique n'a cessé de souhaiter la fin de cet isolement. Quand le gouvernement du Québec a présenté il y a quelques années ses cinq propositions permettant de mettre fin à cet isolement, nous avons applaudi. Elles nous convenaient.

• (1240)

Depuis la fondation même de notre parti politique nous savons que le Québec constitue effectivement une société distincte. Nous sommes au courant de la dualité linguistique du Canada, nous savons qu'il s'agit d'une caractéristique vitale de notre pays.

Une fois que le Québec eut dit oui au Canada à l'occasion du référendum, nous avons estimé qu'il fallait faire tout ce qui était compatible avec les intérêts, les préoccupations et les aspirations de tous les Canadiens pour dire oui au Québec. Je me souviens très bien de ministres péquistes venant dans

Modification constitutionnelle de 1987

l'ouest du Canada, notamment en Colombie-Britannique, et découvrant souvent à leur grande surprise, avouaient-ils, combien nous, citoyens de la Colombie-Britannique, voulions que le Québec fasse partie du Canada, quel était le sens pour nous de la Colombie-Britannique de l'appartenance du Québec à notre famille constitutionnelle et combien ce serait dommage pour le Canada si nous étions privés désormais de l'un de nos éléments essentiels. C'est en Colombie-Britannique que j'ai entendu les plaidoyers les plus vigoureux afin que le Québec se joigne à nous et que les autres provinces s'efforcent de rendre la chose possible.

Nous sommes fort attristés quand nous entendons dire que l'Accord constitutionnel accorde un traitement de faveur au Québec. J'ai été consternée, et d'autres députés s'en souviendront, quand l'ancien premier ministre, M. Trudeau, a témoigné devant le comité et affirmé que tout ce que nous accomplissons aux termes de cet accord était de nous rendre malgré nous aux exigences du Québec. Quant à nous, néo-démocrates, et je parle au nom de tous les Canadiens à ce sujet, nous sommes enchantés. Nous voulons cet accord. Nous estimons qu'il est bon pour nous et pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme Jewett: Non seulement l'accord entraîne-t-il la cohésion du Canada, mais il le fait dans un esprit que nous avons toujours appelé le fédéralisme coopératif qui s'est manifesté lors de la conclusion de l'accord et dans le texte même de ses dispositions. Le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a déclaré il y a un instant que les députés libéraux s'étaient abstenus de signer le rapport du comité spécial mixte parce qu'ils n'aimaient pas certains passages du document. Ils n'ont pas aimé tout particulièrement l'allusion au climat de confrontation et de conflit qui a caractérisé une grande partie des relations fédérales-provinciales dans les années d'avant 1984, car confrontation et conflit il y a eu. On observait une tendance—très accusée—à vouloir dire quoi faire aux provinces au lieu de chercher un terrain d'entente avec elles, en contraste marqué avec les années 60 où existait un bon climat de fédéralisme coopératif.

Un pays aussi vaste, aussi complexe, aussi diversifié que le nôtre ne peut exister sans un véritable système fédéral. Il faut toujours qu'existe à l'intérieur d'un tel système un degré élevé de négociation, de discussion et de compromis pour atteindre les objectifs nationaux souhaités. Nous croyons que l'accord donne corps à cette conception du fonctionnement d'un véritable régime fédéral. C'est pourquoi nous nous sommes réjouis de l'accord pour ce motif également.

Quant au pouvoir de dépenser, la question a prêté de moins en moins à controverse au fur et à mesure des audiences. Nous avons entendu un très grand nombre de témoignages d'après lesquels on n'avait à craindre aucun affaiblissement du pouvoir de dépenser purement fédéral dans les domaines de compétence fédérale, ni absolument aucun changement dans les pouvoirs mutuels du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, ni aucun changement dans le pouvoir du gouvernement fédéral de dépenser dans les domaines de compétence mixte, tandis que l'accord reconnaissait pour la première fois sur le plan constitutionnel le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans les domaines de compétence provinciale exclusive. Nous avons maintenant constitutionnalisé ce qui se